

Dossier PS 25

- Compte-rendu de la table ronde du 25 mai 2004 -

1. PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Après le tour de table classique au cours duquel chaque OS rappelle ses positions, la SNCF a repris les propositions qui avaient déjà été évoquées dans la note rapide n°34/04 adressée aux UPR.

⇒ Rémunération / Déroulement de carrière

- Création d'une classe D pour les salariés dépendant de l'annexe A1.
- Regroupement de l'annexe A2 avec l'annexe A1.
- Création de deux classes (exécution et cadres) pour l'annexe C.
- Proposer un EIA annuel pour les cadres.
- Stipuler les clauses d'augmentation automatique de salaires dans les contrats.
- Imaginer (cela reste à construire) une garantie minimale de salaire de base.
- Fournir les informations aux instances du personnel.

⇒ Protection Sociale

- Bâtir un accord de Prévoyance (à frais partagés) intégrant :
 - Le remboursement (partiel) des jours d'arrêt
 - Une assurance invalidité
 - Une assurance décès
 - Une éventuelle complémentaire santé.

⇒ Retraites

- Renégociation de l'accord de 1999 qui arrive à son terme.

⇒ Quotidien

- Octroi pour les retraités de la gratuité des circulations pour leurs déplacements de proximité.

2. LES POSITIONS DE LA CFDT

Nous avons précisé notre position générale sur ce dossier, à savoir que la CFDT est favorable à un statut unique du personnel dans l'entreprise.

Dans l'attente d'un écho favorable des autres OS et de la Direction ..., nous sommes intervenus sur les points suivants :

⇒ Création de la Classe D

Nous avons rappelé notre exigence de voir cette classe accessible à tous ! Rappelons que les agents de manœuvre en seraient exclus (dispositions identiques pour les agents du Cadre Permanent appartenant à la filière « manœuvre »).

⇒ Annexe C

Pour la CFDT, la création de deux catégories n'est pas suffisante et ne permet pas de disposer d'une réelle perspective de déroulement de carrière.

Implication des Instances Représentatives du Personnel

Les propositions de la Direction sont largement insuffisantes. Nous demandons un droit d'intervention des représentants du personnel.

⇒ Protection Sociale

Nous nous sommes déclarés favorables à une négociation sur un accord de prévoyance, à l'instar de ce qui se passe dans de nombreuses entreprises.

⇒ Retraites

L'analyse que nous avons faite dans notre note 34/04 s'avère exacte. Les données individuelles fournies le démontrent.

Dans le même temps, nous sommes favorables à la renégociation de cet accord afin de le rendre plus intéressant pour les salariés.

Nous avons enfin réitéré la nécessité de mettre en place, dans l'urgence, un numéro vert pour informer chaque salarié de sa situation.

Nous reproduisons à cet effet la déclaration de Mohamed ELMADEKOR, PS 25 à COMPIEGNE, et faisant partie de la délégation CFDT :

Monsieur le Directeur,

Nous sommes inquiets en ce qui concerne l'avenir de tous les PS 25. En effet, si nous sommes tous égaux devant la loi, nous nous demandons pourquoi nous ne sommes pas également égaux devant nos droits au travail.

Si je ne me trompe pas, nous sommes tous des cheminots.

Chacun a sa responsabilité dans l'entreprise, mais nous travaillons pour la même entreprise. Or, nous n'avons pas le même statut. Pourquoi une telle différence ?

Nous voulons savoir si cela vaut vraiment la peine de travailler pour l'avenir du chemin de fer et de la France, et cela depuis des années pendant lesquelles nous avons consacré notre énergie et de la bonne volonté, si en fin de compte, à la fin de notre carrière, la Direction nous dit :

« Mesdames, Messieurs, vous n'avez pas le statut de Cheminot !!! ».

Nous trouvons cela non seulement inadmissible, mais contradictoire et illogique. C'est pourquoi, au travers de la CFDT, nous posons cette question :

Où est l'égalité des droits au niveau du déroulement de carrière, des soins médicaux, de l'hospitalisation, des facilités de circulation, etc ?

⇒ **Facilités de circulation**

La CFDT a indiqué qu'elle estimait les propositions de la SNCF très timides. Cela ne coûterait rien financièrement si elle acceptait d'aller au-delà de ce premier geste... !!!

3. REMARQUES

La création d'une convention collective du personnel ferroviaire, demandée par le CFTC, ne semble pas recueillir les suffrages de la majorité des autres OS. La SNCF estime, quant à elle, que les conditions (existence d'une branche patronale, accord majoritaire des OS) ne sont pas réunies.

Sur la suppression de la clause de nationalité, la SNCF a fait savoir qu'elle ne donnerait pas suite à cette revendication (Coût de l'opération, absence de besoins légitimant cette suppression).

4. CALENDRIER / MODALITES

La Direction proposera 3 tables rondes d'ici au mois de septembre. Chacune d'elle reposera sur un thème général qui reprendra dans le détail les propositions de la SNCF :

- **LES DISPOSITIONS EN ACTIVITE**
 - IRP
 - Rémunération
 - Déroulement de carrière
 - Facilités de circulation
- **LES SUITES DE L'ACCORD DE 1999 SUR LES RETRAITES**
- **L'ACCORD DE PREVOYANCE**